



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 25 août 2025, à 20 h 00** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Russell Perkins et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Corey Strapps est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Modification titre – poste cadre
3. Nouveau puits - Recherche en eau
4. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 773 265
5. Avis de motion du règlement 422-2025 « règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2022 »
6. Signature du bail pour mini-CPE
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20:00.

2. Modification titre – poste cadre

2025-08-123

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de modifier le titre de greffière-trésorière adjointe pour le titre de directrice générale greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Nouveau puits - Recherche en eau

2025-08-124

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise un budget de 62 010 \$, taxes en sus, incluant un montant de 7 000\$ pour des imprévus, afin de permettre à Envir'eau Puits de procéder à la recherche en eau souterraine.

QUE les sommes soient prises à même le fonds de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028).

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2025-08-125
ou annotation

4. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 773 265

ATTENDU QUE le lot 4 773 265 est présentement zoné mixte (M-4), il est proposé de reconnaître le bâtiment tel quel avec la fondation dérogatoire à la demande du propriétaire.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée et considérée recevable selon la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

ATTENDU QUE le bâtiment est dérogatoire au *Règlement de zonage numéro 339-1-2023* à l'article 3.1.

ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'impact sur le voisinage.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de reconnaître le bâtiment tel quel à des fins résidentielles sous les conditions suivantes :

- Le bâtiment restera tel quel, sans agrandissements possible au propriétaire présent et futur.
- L'entrée d'eau devra se faire conformément au CNB et par un professionnel certifié.
- Aucuns autres bâtiments accessoires que ceux déjà présents.
- Si des demandes de permis associés à ce type de travaux sont demandés, le propriétaire devra se conformer à la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'appuyer la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant le lot 4 773 265.

Le vote est demandé
1 CONTRE
3 POUR

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

5. Avis de motion au projet de règlement numéro 422-2025 règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2022

Le conseiller Marc Bilodeau donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 422-2025 règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2022, sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

6. Signature du bail pour mini-CPE

ATTENDU QUE le projet-pilote d'un service de garde éducatif (RSGE) en communauté et en entreprise déposée au ministère de la Famille a été approuvé;

PAR CONSÉQUENT;
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le maire M. Denis Savage et Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière a signé le bail avec les responsables du mini-CPE, pour la location du CMV.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2025-08-126



No de résolution
ou annotation

2025-08-127

7. Période de Questions

Aucune question

8. Levée de l'assemblée

La conseillère Samantha Hartwell propose la levée de l'assemblée, il est 20:36.

Signé ce 26 août 2025.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière